

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet CERTIMETHA sur la commune principale de l'AIOT Rue de la Tuilerie 10500 CHAUMESNIL.

La référence de votre dossier est A-4-5OKAYTRUP et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/05/2024 à 10h31 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **49979910400033**

Organisme : **LEDJO ENERGIE**

Fonction : **Responsable du pôle réglementaire**

Personne morale

N° SIRET **81425494200018**

Raison sociale **CERTIMETHA**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 RUE GUSTAVE EIFFEL

10430 ROSIERES PRES TROYES

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Responsable du pôle réglementaire**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **CERTIMETHA**

Description des activités :

CertiMétha est un projet de centre de recherche et développement dédié à l'innovation et à la

performance de la filière biogaz, situé à Chaumesnil (10). L'objectif de cette plateforme est de pouvoir valider en conditions réelles les performances de matériels ou procédés innovants développés à échelle réduite, certifier les innovations, se professionnaliser par la formation, faire des analyses à différentes échelles. L'unité de méthanisation accueillera des intrants visés par la rubrique 2781-1 (fumiers, déchets agricoles et CIVE) pour un tonnage journalier < 30 t/j. Le biogaz sera valorisé en électricité, réinjectée sur le réseau EDF. Le digestat produit sera valorisé par épandage sur les terres agricoles du secteur. La plateforme d'innovation sera composée des éléments suivants : - Un bâtiment de 615 m2 pour la récupération des intrants, la préparation et l'alimentation, - Un local TGBT et un atelier, de 205 m2, - Un bâtiment d'essais et de préparation, de 250 m2, - Un bâtiment pompes de 240 m2, - Une zone de rétention centrale contenant 3 digesteurs, 2 cuves de stockage des matières entrantes liquides (lisiers), 2 cuves de stockage des digestats liquides, entourée de murs de soutènement en béton et munie d'un accès pompier, - Un bâtiment pour le séchage, la séparation de phase et l'évaporation, de 340 m2, - Des silos extérieurs en béton pour le stockage des digestats solides et matières entrantes, - Un bâtiment administratif de 520 m2, - Une aire de stationnement, - Une réserve incendie, - Un moteur de cogénération, - Un transformateur, - Une torchère, - Un pont bascule pour la pesée des matières entrantes et sortantes du site, - Un pilote d'évaporation, - Deux bassins de récupération des eaux : un bassin pour les eaux pluviales et un bassin d'eaux sales.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Rue de la Tuilerie

10500 CHAUMESNIL

X : 819784

Y : 6807745

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'

eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	2781-1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 29.1 t/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Digestats liquides et solides issus de la méthanisation. Les quantités prévisionnelles sont les suivantes : - 7 432 t/an de digestats liquides - 2 555 t/an de digestats solides Les digestats seront valorisés par un plan d'épandage réalisé par la Chambre d'agriculture. La liste des îlots d'épandage est communiquée dans l'étude préalable à l'épandage (EPE).

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
EPE	EPE	EPE

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **3144**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **55444**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **0**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **55444**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **55444**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets produits par l'installation (autres que le digestat) seront principalement les déchets suivants : huiles usagées (reprises par le fournisseur), emballages divers, boues du séparateur hydrocarbure, déchets électroniques D3E (piles, produits de maintenance, équipements des bureaux ...), etc. Ces déchets seront traités dans les filières adaptées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Répartition d'extincteurs adaptés aux risques sur l'ensemble du site (eau pulvérisée, poudre, CO2)
Présence d'un système d'alarme (sur détection incendie et gaz) Formation du personnel en cas d'incendie Consignes de sécurité, affichage du plan**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Déclaration initiale ICPE A-1-UNYO46288C (expirée au 16/03/2024) -	16/03/2021	DREAL
Déclaration IOTA (rubrique 2.1.5.0) - DIOTA-230116-101325-543-087	16/01/2023	DDT

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

